Les contrats précaires se sont succédé depuis plusieurs dizaines d'années à l'Éducation nationale. **Une occasion manquée** Ont-ils été une réponse au chômage ? Non. Véritable gabegie, ils auraient pu être l'occasion d'un plan de formation ambitieux et n'ont servi qu'à colmater les manques de personnels enseignants, administratifs et techniques. Ils ont installé des milliers de collègues dans la précarité : crainte de non renouvellement, temps partiel imposé, salaire en dessous du seuil de pauvreté. Ils participent de la précarisation de l'Éducation nationale : une personne sur 4 est en contrat précaire aujourd'hui. **Un contexte de suppression d'emplois** Les précédents gouvernements ont joué sur ces contrats précaires pour se targuer d'une politique sociale et pour tenir en équilibre la maison Éducation nationale. Le gouvernement actuel va plus loin. La suppression des contrats aidés mais probablement aussi de nombreux contrats d'AED montrent un durcissement de la situation : des milliers de personnes se retrouvent sans perspectives et revenus vivables et les personnels en place vont voir leur charge de travail continuer à augmenter. **Service civique : le pire du précariat** Face à cette situation de nombre de collègues seront tenté-e-s de demander à recourir à des Services civiques. Mais les Services civiques, c'est le pire du précariat. Ce ne sont pas des contrats de travail. Ils ne sont donc pas régis par le Code du travail. Ils obéissent à des règles dérogatoires en termes de droit du travail (2 jours de congés payés au lieu de deux et demi), de salaire (moins de 600 euros de revenu considérés comme des indemnités), de temps de travail (jusqu'à 48 heures par semaine), de droits syndicaux (aucun). Aucune formation d'adaptation à l'emploi n'est prévue et de nombreux services civiques sont déjà recrutés pour remplir des missions pérennes administratives ou pédagogiques. **L'analyse de SUD éducation** Les fiches de poste mentionnent des tâches pour lesquelles les Services civiques devraient « coopérer » avec des personnels enseignants ou des Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap. Le manque croissant de personnels conduit assurément les Services civiques à prendre en charge les missions dévolues aux enseignant-e-s, aux Assistant-e-s d'éducation et aux Accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap. Ces missions de dix mois vont favoriser encore le turn over et ne participent pas d'un service public d'éducation de qualité. **Nous appelons les collègues, et particulièrement les Conseils d'écoles et les élu-e-s en Conseil d'administration à refuser le recours aux Services civiques, à faire la grève du zèle et à réclamer des postes de titulaires.** Boycottons le Service civique !

Documents joints

Boycottons le Service civique !